



Dans le Pays de Redon l'association Eoliennes en Pays de Vilaine (EPV) mène un projet unique en France. Création d'

Un parc d'éoliennes **COOPERATIF** et **PEDAGOGIQUE**



étape du projet :

Deux permis de construire déposés début 2008

- 4 éoliennes de 2MW sur la crête Nord de Béganne aux confins des communes d'Allaire et St Gorgon (Morbihan)
- 4 éoliennes de 2 MW sur les communes de Guenrouët (2 éol.) et Sévérac (2 éol.) (Loire Atlantique). Une ligne allant de " la Grande Coulée " (au-dessus du "Cougon") jusqu'à la RD773 au niveau du Rocher de la Vache

= consommation de 1000 ménages

L'implantation d'éoliennes ne résulte pas du « n'importe quoi » : les règles sont contraignantes, les paramètres techniques complexes. Les sites développés par EPV et Site à Watts sont passés au peigne fin par des spécialistes (voir verso).

Vous souhaitez être copropriétaire d'une éolienne ?... c'est possible :

Un vent citoyen souffle sur le Pays de Redon

"Tout est parti d'une discussion avec un couple de maraîchers bio d'Ille et Vilaine" raconte Michel Leclercq le président de l'association EPV. Une idée a germé ce jour là : "impliquer les citoyens locaux pour installer et financer des éoliennes!". L'énergie éolienne est une énergie décentralisée. Elle peut-être maîtrisée au niveau local comme ça se pratique au Danemark où plus de 150 000 familles ont des parts dans les éoliennes. Les bénéfices profitent alors à tous ceux qui souhaitent s'associer et investir dans le projet :

des riverains observant les éoliennes de leurs fenêtres - des particuliers - des enfants

des agriculteurs - des entreprises - des collectivités... BREF VOUS !

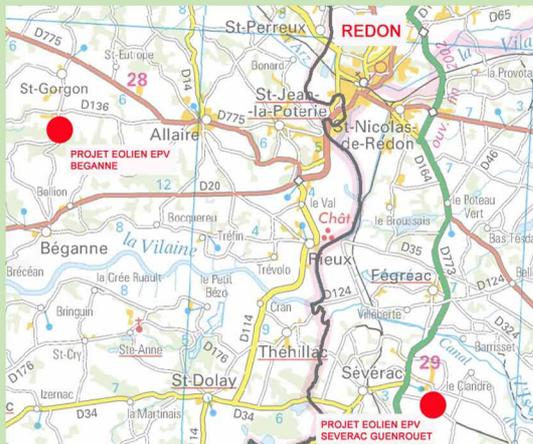
L'éolien, en France, ne se développe pas encore sur ce modèle.

"Nous étions au départ une vingtaine de personnes pour défricher le sujet". En juin 2003 l'association EPV (une centaine d'adhérents aujourd'hui) se crée en se donnant comme objectif de créer un parc éolien coopératif et pédagogique pour avoir de l'électricité propre et inciter les consommateurs à réduire leur boulimie énergétique. Puisqu'on ne peut pas cacher les éoliennes, profitons de ce handicap pour qu'elles deviennent un atout pédagogique.

Le premier lieu d'implantation étudié était à Ste Anne sur Vilaine (35). L'association a amené les élus de la commune visiter les éoliennes de Plouyé dans le Finistère. Réticent au départ, le conseil municipal a validé le projet. Les études techniques ont débuté et un premier blocage est intervenu : un avis défavorable du paysagiste conseil de la DDE, tombé sous le charme d'une lumière printanière bucolique. EPV rebondit sur un autre site, à Ste Marie, où elle a trouvé un soutien très marqué de la commune. Nouvelles études, une année de travail avant d'apprendre qu'un projet de modification des servitudes des aérodromes français, dont celui de Bains-sur-Oust, donnait un coup d'arrêt au projet. "Il faut se battre sous tous les fronts!". En France, 2 à 3 projets sur 10 à l'étude arrive à voir le jour. Ce genre de déboire n'est donc pas anormal. Les soutiens heureusement sont nombreux, individuels et institutionnels : Fondation de France, Département Ille et Vilaine, Région Bretagne, Fondation Macif, Région Pays de la Loire. Ils permettent ainsi, fin 2005, d'embaucher un jeune ingénieur, Samuel Moison. "Sans lui nous aurions baissé les bras". Il a permis de rebondir efficacement sur de nouveaux sites.

16 MW en projet...

Où en sont les projets ?



Deux projets éoliens avancent significativement l'un en Loire-Atlantique sur les communes de Guenrouët/Sévérac et un autre en Morbihan à Béganne/St Gorgon/Allaire. Les espaces étudiés pour l'implantation des éoliennes sont éloignés d'au moins 500 mètres des premières habitations.

Des cabinets spécialisés ont été mandatés pour étudier en détail le projet. Ils effectuent des études du paysage, acoustique, de la faune/flore/chiroptères et analysent le vent pour apprécier au plus juste le potentiel éolien du site (2 mâts de 70 mètres de haut mesurent le vent depuis début 2007).

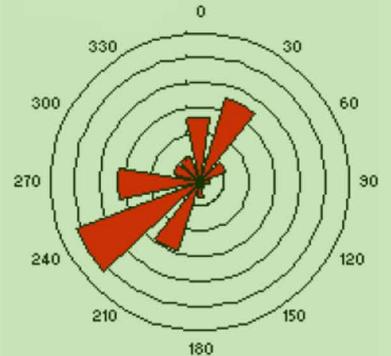
"Toutes ces études sont indispensables pour choisir la meilleure configuration du parc éolien", souligne Samuel Moison coordinateur des projets éoliens, "le nombre d'éoliennes, les écarts entre éoliennes et leurs hauteurs (mâts d'éoliennes de 80 ou 100 mètres) ont été choisis en fonction des conclusions des études".

Deux dossiers de demande de permis de construire accompagnés d'études d'impact complètes sont actuellement en instruction :

Projet de Sévérac/Guenrouët : dépôt le 5 février 2008 : **4 éoliennes**
Projet de Béganne : dépôt le 28 avril 2008 : **4 éoliennes**

La procédure de permis de construire inclut l'avis de nombreuses administrations concernées (une 20aine) et une enquête publique. Celle-ci dure environ 6 mois à un an. La décision finale reviendra au préfet du département.

- Pour avoir des précisions sur le projet s'informer auprès d'EPV
- D'autres projets EPV sont également en développement ou en attente



Rose énergétique Vents de Béganne (donnée mâts de mesure - source ETD)

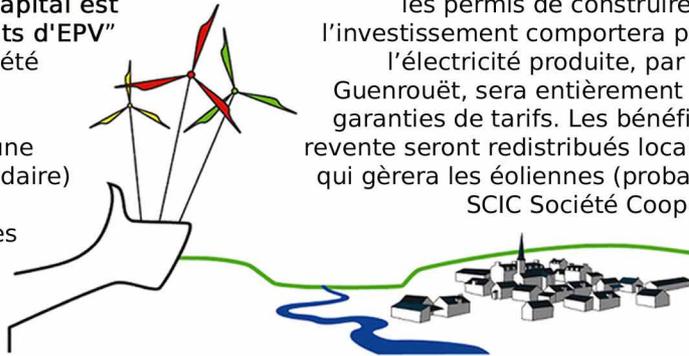
SITE à WATTS finance les études des 2 projets éoliens...

Etape intermédiaire avant la création de la SCIC

Pour pouvoir financer les études, près de 150 000 euros par site, l'association EPV a décidé en décembre de créer une SARL : "SITE A WATTS". "La majorité du capital est détenue par l'association et des adhérents d'EPV" indique Françoise Graffe gérante de la société de développement éolien.

Des CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative locale de l'épargne solidaire) ont été également constituées.

Le but est de permettre d'investir de petites sommes pour financer une partie des études et de profiter de bénéfices en cas de succès du projet.



Eoliennes en Pays de Vilaine invitera également tous les particuliers intéressés à investir dans les éoliennes une fois les permis de construire obtenus. A ce moment là, l'investissement comportera peu de risques, ce puisque l'électricité produite, par le vent de Béganne et/ou Guenrouët, sera entièrement revendue à EDF avec des garanties de tarifs. Les bénéfices financiers liés à cette revente seront redistribués localement puisque la société qui gèrera les éoliennes (probablement une Sarl de type SCIC Société Coopérative d'intérêt Collectif) permettra à toutes les personnes intéressées d'investir à hauteur de ses possibilités.

EPV travaille aussi à la **promotion des énergies renouvelables** et **économies d'énergie** : " l'éolien n'est pas la solution à tous les problèmes énergétiques". L'association souhaite également **essayer son expérience** afin que d'autres fermes éoliennes coopératives voient le jour en France.

Vous et EPV... Le projet EPV est unique en France. Chacun pourra investir dans le projet éolien et à terme profiter des bénéfices. Lors de la construction du parc nous aurons besoin de centaines de sociétaires pour atteindre les deux à trois millions d'euros de fonds propres nécessaires. Deux cents familles ont déjà apporté leur soutien en adhérant à l'association. Parmi ces adhérents une vingtaine ont une implication directe et active dans le projet. EPV dispose d'un large éventail de compétences apporté par des bénévoles actifs au sein du projet (ingénieurs, agriculteurs, architecte, enseignants, expert comptable, etc.). Les diverses compétences couvrent plusieurs domaines et sont mises en oeuvre notamment dans les commissions : juridique et financière, technique, communication.

J'adhère à EPV pour l'année 2008... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Mel :

J'adresse un chèque de 15 euros à EPV, le château du mail - 1 rue du Plessis - 35 600 Redon

Si vous êtes intéressés pour suivre ou vous impliquer dans le projet, n'hésitez pas à contacter EPV

(coordonnées sur la 1ère page)